

Gland, le 7 mai 2021

Extrait de procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 6 mai 2021

Présidence : M. Pierre-Alain Bringolf

LE CONSEIL COMMUNAL

vu la proposition d'indemnités et de vacations du Conseil communal et du Bureau du Conseil pour la législature 2021-2026;

ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- d'accepter les amendements des points I., II., IV. et VIII.;
 - d'accepter la proposition d'indemnités et de vacations du Conseil communal et du Bureau du Conseil pour la législature 2021-2026 comme suit :
- I. Les jetons de présence du Conseil communal sont fixés à CHF ~~50.-~~ 40.- / séance.
 - II. Les vacations pour les séances de Commission et de Bureau sont fixées à CHF ~~35.-~~ 40.- / heure.
 - III. Les indemnités pour le dépouillement des votations et élections sont fixées à CHF 35.- / heure.
 - IV. Le président du Conseil reçoit une rémunération fixe correspondant à 10 % d'un ETP dont le salaire serait de CHF 63'000.-, soit CHF 6'300.- / an. Il a droit aux jetons de présence, aux vacations pour les activités du Bureau ainsi qu'aux indemnités pour les votations et élections.
 - V. Le secrétaire du Conseil reçoit une rémunération fixe correspondant à 37,5 % d'un ETP dont le salaire serait de CHF 63'000.-, soit CHF 23'625.- / an, ainsi que CHF 1'000.- / an pour le matériel informatique. Il a droit aux indemnités pour les votations et élections.
 - VI. Le secrétaire suppléant reçoit une rémunération fixe de CHF 600.- / an. Il a droit aux vacations - non cumulables - de présence aux séances du Conseil communal, aux vacations pour les activités du Bureau ainsi qu'aux indemnités pour les votations et élections. Il est rémunéré CHF ~~35.-~~ 40.- / heure pour tout travail de remplacement du secrétaire.

- VII. L'huissier reçoit une rémunération fixe correspondant à 5 % d'un ETP dont le salaire serait de CHF 63'000.-, soit CHF 3'150.- / an. Il a droit aux indemnités pour les votations et élections.
- VIII. L'huissier suppléant reçoit une rémunération fixe de CHF 600.- / an. Il a droit aux vacations de présence aux séances du Conseil communal, ainsi qu'aux indemnités pour les votations et élections. Il est rémunéré CHF ~~35.-~~ 40.- / heure pour tout travail de remplacement de l'huissier.
- IX. Les Conseillers sont rémunérés par les jetons de présence lorsqu'ils sont présents au Conseil communal et par les vacations lorsqu'ils participent et sont présents aux Commissions. Le rapporteur et les premiers membres reçoivent un supplément de CHF 20.- (non cumulable si le premier membre est également rapporteur). La rédaction des rapports est rémunérée à CHF 35.- / heure.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :

La secrétaire :

Pierre-Alain Bringolf

Karine Teixeira Ferreira